

BUN/I.-  
TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

Astrida le 5 janvier 1956

RUANDA-URUNDI GEBIED

RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE D'ASTRIDA

(1) N° 89

Réf. n° :

Annexe  
Bijlage :

Objet  
Voorwerp :

*voir*  
PV  
587/S  
9

ASTRIDA



A Monsieur le Substitut du  
Procureur du Roi  
à  
K I G A L I

Monsieur le Substitut,

Suite à votre lettre n°6234/D.15 /757/V.B. du 22 décembre 1955, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que la Réquisition d'Information 44/D. 15/757 du 4 janvier 1955, me fut transmise par Monsieur l'Officier de Police Judiciaire Vermeulen, le 29 août 1955, lors de son départ en congé statutaire.

Etant surchargé à ce moment et ayant recherché dans le registre de l'Officier de Police Judiciaire Vermeulen les antécédents dans cette affaire, sans le trouver toutefois, je n'ai pas pu exécuter la Réquisition d'Information avant le 3 octobre 1955.-

Ayant de nouveau effectué des recherches dans le registre OPJ, les copies P.V. et transmis, je n'ai pu découvrir une trace de cette affaire.-

Veillez trouver ci-joint l'interrogatoire du clerc Mpamo Tharcisse et le Policier Saruhara.-

L'Officier de Police Juciaire,  
A. STRIJBOES.

V.N.

PARQUET DU RUANDA à KIGALI

**TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI**

RUANDA-URUNDI GEBIED

Kigali , le 22 décembre 1955  
, de

(1) N° 6234 /D.15/757/VB

Réf. n° :

Annexe :  
Bijlage :

Objet :  
Voorwerp :

29.12.55  
5863/Inct.

MONSIEUR L'OFFICIER DE POLICE JUDICIAIRE  
STRIJBOS

A S T R I D A  
-----

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,

Suite à votre procès-verbal 412/5 exécutant la R.I. 44/D.15/757/VH du 4 janvier 1955, j'ai l'honneur de vous demander pourquoi les devoirs ne datent que du 3 octobre 1955. Je constate sur la R.I. " V. 29/8/1955 ". Il semble donc que cette R.I. vous fut remise à cette date et dans ce cas par qui.

Dans la R.I. il était dit de relever les inexactitudes. C'est ainsi que l'Officier de Police Judiciaire Vermeulen fit une perquisition. D'après Ngirumpatse le 30 novembre 1954. Or, pas de trace du dossier à notre office à charge de cet indigène. Il y aurait lieu de rechercher dans les transmis et copie PV. OPJ. Vermeulen s'il y a trace de cette affaire. Je vous prie aussi à interroger à ce sujet Mpamo Tharcisse et le policier Saruhara qui aux dires du sous-chef Rutagarama ont aidé Monsieur l'Officier de Police Judiciaire à perquisitionner. Il y aurait donc lieu de lui faire préciser de quelle affaire il s'agit, si ce n'était pas sur base d'une R.I. venant d'un parquet autre que Kigali. Prière de réserver le bénéfice de l'urgence.

LE SUBSTITUT DU PROCUREUR DU ROI,  
E. LAMY,

(1) Rappeler dans la réponse la date et le numéro — In het antwoord nummer en dagtekening vermelden.